

Licence d'activité : Ce que les vendeurs ambulants de nourriture doivent savoir

Une nouvelle législation locale redéfinit la façon dont les vendeurs ambulants de nourriture peuvent obtenir un permis de commerce ambulant de nourriture (mobile food vending, MFV) pour l'année entière (long terme) et vise à accroître le nombre de permis de 4 450 d'ici 2032. Plus précisément, la nouvelle loi :

- Établit un nouveau type de licence MFV appelée licence d'activité. Une licence d'activité permet aux vendeurs de solliciter un permis. Il existe deux types de licences d'activité : une licence pour opérer dans l'ensemble de la ville et une licence pour opérer dans tous les arrondissements de la ville de New York (New York City, NYC) sauf Manhattan (hors Manhattan).
- Exige du Département de la santé et de l'hygiène mentale de NYC (Département de la santé) de proposer chaque année le nombre de candidatures suivant, jusqu'en 2032 :
 - 100 candidatures pour les licences d'activité couvrant l'ensemble de la ville.
 - 300 candidatures pour les licences d'activité en dehors de Manhattan.
 - 45 candidatures pour les licences d'activité pour l'ensemble de la ville destinées aux personnes en situation de handicap et aux anciens combattants des États-Unis.
- Exige la présence d'un titulaire d'une licence d'activité travaillant sur place dans les unités habilitées à fonctionner via une licence d'activité lorsque celles-ci sont en fonctionnement.

Ces changements ne s'appliquent pas aux unités MFV possédant un permis temporaire (« seasonal »), un permis Green Cart ni un permis soumis aux zones réglementées. Pour ces unités, une licence d'activité n'est pas requise.

Si vous disposez actuellement d'un permis couvrant l'ensemble de la ville ou spécifique à un arrondissement qui a été délivré avant le 1er juillet 2022, votre unité n'a pas besoin de titulaire d'une licence d'activité jusqu'au 1er juillet 2032. Le Département de la santé définira les dispositions relatives à cet égard ultérieurement.

Si vous étiez sur une liste d'attente pour obtenir un permis sur le long terme, pour l'ensemble de la ville ou spécifique à un arrondissement, votre nom sera ajouté à une liste d'attente pour l'obtention d'une licence d'activité. Ces listes d'attente antérieures pour obtenir un permis sont désormais fermées.

Que dois-je savoir à propos des licences d'activité ?

Une licence d'activité peut uniquement être délivrée à une seule personne. Un vendeur peut solliciter un permis sur le long terme pour la zone indiquée sur sa licence d'activité. Un vendeur peut se porter candidat à n'importe quel moment après avoir reçu sa licence d'activité (à partir du moment où la licence est active). Le titulaire d'une licence d'activité peut vendre dans les mêmes types d'unités que les titulaires de licence de vente ambulante de nourriture.

- Si vous avez une licence d'activité pour l'ensemble de la ville, vous pouvez opérer en tant que titulaire d'une licence d'activité sur n'importe quelle unité soumise à une licence d'activité. Si vous disposez d'une licence d'activité pour tous les arrondissements excepté Manhattan, vous pouvez opérer en tant que titulaire d'une licence d'activité sur n'importe quelle unité soumise à une licence d'activité située en dehors de Manhattan.
- Si votre licence d'activité expire, vous perdrez votre licence d'activité et votre droit à obtenir un permis de licence d'activité. Vous pouvez revenir à une licence de vente ambulante de nourriture à tout moment.
- Si vous refusez la licence d'activité, vous pouvez conserver votre licence de vente ambulante de nourriture et opérer sur n'importe quelle unité MFV habilitée (y compris une unité soumise à une licence d'activité, si une personne titulaire d'une licence d'activité est présente).

Comment puis-je solliciter une licence d'activité ?

Le nombre de licences d'activité délivrées est limité par la législation. Vous devez être inscrit sur une liste d'attente et attendre que votre tour arrive pour faire une demande de licence d'activité. Le Département de la santé crée des listes d'attente pour :

- une licence d'activité pour opérer dans l'ensemble de la ville;
- une licence d'activité pour opérer dans tous les arrondissements de NYC sauf Manhattan (licence hors Manhattan);
- une licence d'activité pour opérer dans l'ensemble de la ville destinée aux personnes en situation de handicap et aux anciens combattants des États-Unis.

Le Département de la santé ouvrira les listes d'attente pour les licences d'activité pour opérer dans l'ensemble de la ville et en dehors de Manhattan en automne 2022 aux :

- vendeurs qui étaient sur liste d'attente pour un permis sur le long terme, pour opérer dans l'ensemble de la ville ou dans un arrondissement spécifique;
- vendeurs qui possèdent une licence MFV de façon continue depuis le 1er mars 2017, ou plus.

Le Département de la santé fera parvenir à ces vendeurs un formulaire de demande pour sélectionner une liste d'attente. Chaque vendeur aura 30 jours pour choisir une liste d'attente. Les listes d'attente seront classées conformément aux dispositions de la loi. Les vendeurs qui étaient à la fois sur une liste d'attente pour obtenir un permis sur le long terme et qui possèdent une licence de vente ambulante de nourriture de façon continue depuis le 1er mars 2017 ou plus sont prioritaires.

La liste d'attente pour obtenir une licence d'activité pour opérer dans l'ensemble de la ville destinée aux anciens combattants des États-Unis et aux personnes handicapées ouvrira en 2023. Les vendeurs agréés seront avertis lorsqu'il sera possible de s'inscrire sur la liste d'attente.

Que se passe-t-il une fois que je suis inscrit sur une liste d'attente pour solliciter une licence d'activité ?

Les vendeurs seront avertis par courrier de leur position sur la liste d'attente pour une licence d'activité. Pour savoir quelle est votre position sur la liste d'attente et la position actuelle atteinte de chaque liste d'attente, consultez le site nyc.gov/health/mobilefood. Une fois que votre tour est arrivé sur la liste, le Département de la santé vous enverra une demande de licence d'activité par courrier. Vous aurez alors 90 jours pour soumettre votre demande.

Toutes les informations relatives à la licence d'activité et au permis seront communiquées via l'adresse postale figurant dans les dossiers du Département de la santé. Vous pouvez mettre à jour votre adresse postale en envoyant un e-mail comprenant votre numéro de licence ou de permis à l'adresse **onlineappsdocs@dcwp.nyc.gov** ou en prenant rendez-vous au Citywide Licensing Center (Centre de délivrance des licences) à Manhattan (42 Broadway, Fifth Floor) ou dans le Queens (90-27 Sutphin Blvd., Fourth Floor) en appelant le 212 436 0441.

Vous n'avez pas besoin de payer l'émission initiale de votre licence d'activité. Votre nouvelle licence d'activité aura la même date d'expiration que votre licence actuelle de vente ambulante de nourriture. Le renouvellement de votre licence d'activité pour deux ans coûte 438 \$.

Une fois que vous aurez reçu votre licence d'activité, vous recevrez une demande de permis par courrier. Il n'y a pas de date limite pour soumettre votre demande de permis de licence d'activité.

Chaque vendeur peut obtenir un seul permis. Si vous avez déjà un permis et que vous en changez pour obtenir un permis de licence d'activité, vous disposez de 270 jours à compter de la date d'émission de votre licence d'activité, ou jusqu'à l'expiration de votre permis actuel, selon l'échéance la plus rapide, pour opérer de nouveau sous votre permis actuel. Cette disposition ne s'applique pas aux permis soumis aux zones réglementées.